

Décision n° 2014-131 ORGA
du 23 octobre 2014

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'Etat en date du 1^{er}
octobre 2014 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date
du 17 octobre 2014 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en
date du 23 octobre 2014,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2014-octobre 2015 : Mesdames
Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU, Emmanuelle CORTOT-
BOUCHER, Monsieur Bertrand DACOSTA, Mesdames Gaëlle
DUMORTIER et Nathalie ESCAUT, maîtres des requêtes au Conseil
d'Etat, ainsi que Messieurs Frédéric ANGERMANN, Laurent MICHELET,
Madame Loguivy ROCHE, Messieurs Jean-Louis SCIACALUGA et Jean-
François TRICAUD, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 2014.

Jean-Louis DEBRÉ